



Un enfant sans mon consentement

Par **titi**, le **31/07/2011 à 22:14**

Bonjour, rn Je suis dans une situation complexe, et j'ai besoin d'aide . suite a une relation de 2 mois, avec mon ex compagne celle ci m'annonce qu'elle est enceinte . Après avoir pris un temps de reflexion , j'ai décidé de ne pas garder cet enfant pour plusieurs motifs . Du coup elle m'a quittée car elle veut cet enfant à tout prix, car elle a des envies de maternité . Elle ne veut plus avoir de contact avec moi car elle ne veut pas m'imposer cet enfant et surtout ne veut plus me donner de nouvelles. rn Quels sont mes droits et devoirs en vers cet enfant ? Le reconnaître ou pas ?? Peut elle m'obliger à le reconnaître et me demander une pension ?? etc... rn Merci d'avance pour l'aide que vous pourrez m'apporter.

Par **mimi493**, le **31/07/2011 à 22:39**

Vous n'avez pas à donner votre consentement, c'est son corps, pas le votre. Elle est seule décisionnaire.rnVous avez donné votre accord tacite en ayant des rapports sexuels potentiellement fécondant.rnrnOui, elle pourrait vous assigner pour établir la filiation ou pour toucher une pension alimentaire (elle peut vous y contraindre sans que vous n'ayez aucun droit sur l'enfant, même pas de le voir). Elle a jusqu'à la majorité de l'enfant pour le faire, puis l'enfant a 10 ans pour le faire (enfin, actuellement, la jurisprudence de la CEDH vient de dire que l'enfant a toute sa vie, y compris après le décès du père pour toucher l'héritage)

Par **titi**, le **01/08/2011 à 19:38**

Merci pour votre aide .